

المملكة المغربية  
Royaume du Maroc

Le Premier Ministre

Haut Commissariat aux Eaux et Forêts  
et à la Lutte Contre la Désertification



الوزير الأول

المنذوبية السامية للمياه  
والغابات ومحاربة التصحر

## LA MISE EN ŒUVRE DE LA CMS

### ACTIONS AU NIVEAU NATIONAL

Dans le cadre de l'application des dispositions de la convention, le Maroc a engagé des actions concrètes de conservation et de protection des espèces migratrices et leurs habitats. Les principales d'entre elles se déclinent en ce qui suit :

#### - En matière législative et institutionnelle :

La mise à niveau du cadre législatif en la matière a été entreprise à travers :

- L'élaboration d'un projet de loi sur les aires protégées qui institue une nouvelle procédure de création basée sur le classement des aires à protéger selon les catégories de l'UICN. Ce projet vise, également, l'actualisation des dispositions relatives à la protection de la nature à l'intérieur des sites d'intérêt biologique et écologique en vue de les rendre compatibles avec la nouvelle vision et engagements de notre pays puis au niveau international;
- L'élaboration d'un projet de loi sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages pour répondre aux recommandations de la CITES et permettre de donner un cadre légal harmonisé à même de contribuer à la conservation des ressources naturelles ;
- La révision de la loi sur la chasse (Dahir du 21 juillet 1923 sur la police de chasse)
- La création en 2004 de quatre parcs nationaux à savoir :Al Houceima (48460 ha), Talassemtane (58950 ha), Ifrane (51800 ha) et le Haut Atlas Oriental (55252 ha) ainsi que l'extension du Parc National de Tazekka (13737 ha). La superficie actuelle des parcs s'élève à 2 500 000 ha ;
- Le lancement de projets de création de nouveaux parcs:
  - Parc national de Moulouya (4700 ha) concerné principalement par les oiseaux migrateurs ;
  - Parc national de Khnifiss (185000 ha) classé comme site Ramsar ;
  - Parc National du plateau central pour la réhabilitation de la gazelle de cuvier du vautour fauve et de la pintade sauvage (43000 ha);
  - Réserve de biosphère de la cédraie (500000 ha) ;
  - Réserve de biosphère trans méditerranéenne (Maroc-Espagne).

#### - En matière de conservation des habitats :

L'exécution du projet GEF de gestion des aires protégées, financé par le FEM, et celui de la Gestion des Ressources Naturelles entrepris dans le cadre de la Coopération Technique Maroc-Allemande se poursuit par :

- La mise en œuvre des plans d'aménagement des parcs nationaux de Souss-Massa, Toubkal, Tazekka, Haut-Atlas et Al Hoceima.

- Le lancement d'études de diagnostic thématiques pour l'élaboration des plans d'aménagement et de gestion de 8 Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique;
- Le renforcement du programme de contrôle et de surveillance ainsi que de l'infrastructure au niveau des réserves nationales des antilopes sahélo-sahariennes .

D'autre part, il a été procédé à :

- L'élaboration avec le RAC/SPA, relevant de la convention de Barcelone, du Plan d'aménagement de la partie marine du Parc National d'Al Houceima ;
- La mise en œuvre d'actions de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides ( Merja Zerga, Marais de Larache) dans le cadre de la coopération internationale.

### **- En matière de réhabilitation des espèces migratrices :**

Les principales activités concernent :

- Le suivi écologique des populations des antilopes sahélo-sahariennes réintroduites dans le Parc National de Souss-Massa dont les effectifs actuels s'élèvent à 570 Addax, 11 Gazelles dama mhor, 1090 Gazelles dorcas, et 250 Oryx ;
- Le projet de création d'une station d'acclimatation au Sud du Maroc, sur une superficie de 1000 ha environs, en vue de réhabiliter les espèces d'Antilopes sahélo-sahariennes précitées issues du Parc national de Souss-Massa ;
- La mise en œuvre, en partenariat avec le NABU, d'un projet de réhabilitation des antilopes dans le Sud Est du pays (Errachidia). L'aire identifiée couvre une superficie de 4000 ha;
- Le suivi continu de la population de l'Ibis Chauve et l'organisation d'un atelier sur le suivi de l'espèce au parc national de Souss Massa ;
- Le recensement hivernal des espèces migratrices d'oiseaux d'eau ;
- L'adoption du plan d'action de sauvegarde du phoque moine de l'Atlantique Oriental lors d'une réunion d'Experts tenue à Dakhla du 12 au 15 octobre 2004. Ce plan, qui sera présenté lors de la prochaine COP de la CMS, a pour principal objectif la protection et la conservation de l'espèce et de son habitat à travers une stratégie engageant les pays de son aire de distribution (Mauritanie, Maroc, Portugal et Espagne).

### **ACTIONS AU NIVEAU REGIONAL :**

En ce qui concerne l'application de la CMS dans la région d'Afrique, des contacts ont été pris avec certains pays notamment le Sénégal et la Tunisie à l'occasion des rencontres régionales et internationales. En parallèle des contacts avec les pays francophones de la région ont été entrepris, par voie électronique, au sujet de la mise en œuvre de la convention.

S'agissant de l'adhésion des pays Africains, et à l'exception de l'Algérie, il semble que tous les pays francophones ont déjà signé la convention.